

Compte personnel de formation (CPF) d'un demandeur d'emploi inscrit à France Travail

Vous avez au moins 16 ans et vous êtes demandeur d'emploi indemnisé ou non ? Vous bénéficiez d'un compte personnel de formation (CPF). Il suffit de le créer même si vous n'avez jamais travaillé. Le CPF recense les droits acquis à la formation. Votre CPF n'est pas alimenté pendant votre période de chômage. Pour connaître vos droits acquis, connectez-vous directement à votre compte CPF. Nous vous exposons les règles à connaître.

Un demandeur d'emploi inscrit à France Travail peut-il avoir un CPF ?

À savoir

Oui, même si vous n'avez jamais travaillé, vous pouvez créer votre CPF. Il sera crédité de 0 euro. Cependant, sa création permet à un tiers (exemple : France Travail) de l'abonder.

La création du CPF est possible que vous soyez ou non indemnisé par France Travail.

Si vous étiez salarié avant votre inscription à France Travail, votre CPF est crédité en euros. En effet, le CPF est attaché à votre personne et non à votre statut.

Pour créer votre CPF, rendez-vous sur Mon compte formation à la rubrique dédiée à la création de compte :

- [Mon compte formation](#)

Pour créer ce compte, vous avez besoin de connaître votre numéro de Sécurité sociale. Il figure notamment sur votre [carte Vitale](#).

À savoir

Vous pouvez également télécharger sur votre téléphone mobile l'application Mon compte formation (via AppleStore ou PlayStore).

Une fois créé, le compte personnel de formation (CPF) est accessible sur le même téléservice Mon compte formation.

Votre compte vous donne des informations personnalisées. Notamment :

Droits acquis et ceux utilisés

Formations dont vous pouvez bénéficier

Modes de financement des formations dont vous pouvez bénéficier.

À savoir

Si vous avez **oublié votre mot de passe** ou si vous **n'avez plus accès à votre mail**, le site Mon compte formation vous indique la marche à suivre.

Quelles formations un demandeur d'emploi inscrit à France Travail peut-il suivre avec le CPF ?

Il s'agit de formations visant notamment les objectifs suivants :

[Acquisition du socle de connaissances et de compétences](#)

Accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience

[Bilan de compétences](#)

Acquisition de compétences nécessaires à l'exercice des missions de bénévoles ou volontaires en service civique

Acquisition d'une qualification (diplôme, titre professionnel, certification professionnelle, etc).

À savoir

Depuis le 16 février 2025, les formations à l'acquisition de compétences pour **créer ou reprendre une entreprise** doivent aboutir à une [certification](#) pour être éligibles au CPF.

De plus, le financement de la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de [toutes les catégories de permis de conduire sous conditions](#) est possible.

À noter

France Travail peut attribuer une [aide au permis de conduire B](#).

Comment le CPF finance la formation d'un demandeur d'emploi inscrit à France Travail ?

Les modalités d'utilisation du CPF varient selon que vos droits CPF sont ou non suffisants pour financer la formation.

Vous sélectionnez dans le catalogue de toutes les formations éligibles au CPF la formation qui vous intéresse.

Puis, vous complétez directement en ligne votre dossier d'inscription en formation.

Vous réglez vous-même les coûts de votre formation via votre CPF.

Vos droits à la formation sont déduits : votre CPF affiche alors le nouveau montant de vos droits disponibles.

- [Mon compte formation](#)

Dans ce cas, vous pouvez mobiliser la totalité de vos droits acquis pour financer une partie du coût de votre formation.

L'autre partie peut être financée par des abondements d'autres acteurs (exemples : France Travail, la région).

Cette demande d'abondement [peut se faire directement](#) via Mon compte formation .

- [Mon compte formation](#)

Des acteurs (exemples : France Travail, la région) peuvent procéder à des abondements sur votre CPF.

Cette demande d'abondement [peut se faire directement](#) via Mon compte formation .

- [Mon compte formation](#)

Quelle est la rémunération d'un demandeur d'emploi inscrit à France Travail pendant la formation financée par le CPF ?

Les règles diffèrent selon la durée de votre formation : inférieure ou supérieure à 40 heures.

Vous ne changez pas de catégorie. Vous continuez à être demandeur d'emploi et à percevoir l'allocation à ce titre (exemple : l'allocation d'aide au retour à l'emploi).

Si la durée totale de votre formation est supérieure à 40 heures, vous changez de catégorie d'inscription à France Travail.

Vous devenez ainsi stagiaire de la formation professionnelle.

La situation varie selon que l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est versée ou non.

Vous continuez à percevoir le même montant dans le cadre de l'allocation retour à l'emploi formation (AREF).

Si votre allocation de retour à l'emploi (ARE) s'arrête avant la fin de votre formation, parlez-en à votre conseiller. Il est recommandé de se renseigner auprès de votre conseiller France Travail.

La situation varie selon que l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est versée ou non.

Vous continuez à percevoir le même montant dans le cadre de l'allocation retour à l'emploi formation (AREF).

Si votre allocation de retour à l'emploi (ARE) s'arrête avant la fin de votre formation, parlez-en à votre conseiller. Il est recommandé de se renseigner auprès de votre conseiller France Travail.

La situation varie selon que l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est versée ou non.

Vous continuez à percevoir le même montant dans le cadre de l'allocation retour à l'emploi formation (AREF).

Si votre allocation de retour à l'emploi (ARE) s'arrête avant la fin de votre formation, vous pouvez à certaines conditions percevoir la rémunération de fin de formation (RFF).

Si vous ne percevez aucune rémunération, vous pouvez percevoir la rémunération de formation France Travail.

À noter

Si au moment de l'inscription à la formation vous êtes demandeur d'emploi et si êtes bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail

Chômage : aides à la formation

Questions – Réponses

- Un salarié peut-il avoir un compte personnel d'activité (CPA) ?
- Qu'est-ce qu'un entretien professionnel ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Compte personnel de formation d'un salarié en activité

Pour en savoir plus

- Le compte personnel de formation pour les demandeurs d'emploi
Source : France Travail
- Demandeur d'emploi : demander simplement le financement de votre formation
Source : Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- Rechercher une certification
Source : France compétences
- Pourquoi choisir une formation certifiante ?
Source : Ministère chargé du travail

Où s'informer ?

- France Travail (anciennement Pôle emploi)

Comment faire si...

Je recherche un emploi

Services en ligne

- Mon compte formation
Téléservice

Textes de référence

- Code du travail : articles L6323-1 à L6323-9
Principe général et formations admises
- Code du travail : articles L6323-21 à L6323-22
Mobilisation du compte
- Code du travail : articles L6323-23 à L6323-24
Prise en charge des frais de formation
- Décret n° 2018-1153 du 14 décembre 2018 relatif aux modalités de conversion des heures acquises au titre du compte personnel de formation en euros



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00